

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

1 ère CATEGORIE

3ème CATEGORIE

Monsieur le Maire

Je soussignée Valérie LANGLAIS, Présidente du Comité des Fêtes
domiciliée à 15 rue Roger Couderc à Etival-lès-Le-Mans
ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé
publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

du jeudi 13 juillet 2023 à 17 heures
au vendredi 14 juillet 2023 à 3 heures

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments
respectueux.

Le 7 juillet 2023

Signature



ARRETE DU MAIRE N° 2023-043

Je soussigné Emmanuel FRANCO

Maire d'Etival-lès-Le-Mans

Vu la demande ci-dessus.

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu

Arrête :

Mme Valérie LANGLAIS, Présidente du Comité des Fêtes
est autorisée à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie
à la salle polyvalente

Du jeudi 13 juillet 2023 à 17 heures

Au vendredi 14 juillet 2023 à 3 heures

à l'occasion de la manifestation du 13 juillet

à charge pour lui de se conformer toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la
tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Etival-lès-Le-Mans, le 7 juillet 2023

Le Maire,

